



RESTAURATION ENVIRONNEMENTALE DE L'ANCIENNE COUR GLEN

Un site sain pour l'implantation d'un campus hospitalier d'excellence

Début des travaux : 26 avril 2005 Superficie du terrain : 141 476 m²
Fin des travaux : 14 septembre 2006 Coût de l'opération : 38,2M\$
Budget approuvé : 45,5M \$

Un autre jalon du Projet de redéploiement du CUSM a été atteint suite à la fin de la restauration environnementale du terrain réservé à la construction des installations hospitalières pédiatriques et adultes, de recherche et d'enseignement.

La transformation d'un site à vocation industrielle en un centre de santé de renommée internationale contribuera à la revitalisation du quartier. La collaboration des intervenants au dossier est essentielle tout au long de l'échéancier du projet. Ce jalon, atteint dans les délais et à l'intérieur du budget approuvé, est le fruit d'une telle collaboration.

Certification par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de la conformité du site (2006*)

* À venir une fois l'évaluation du rapport de réhabilitation complétée.

Fin des travaux par Hébert-Loiselle-Quéformat Septembre 2006

Nettoyage du site et bilan des travaux : excavation de 2,2 millions de tonnes métriques de sols; économie de 3,67 M de litres d'eau potable grâce à l'utilisation des eaux de ruissellement ; récupération de 95 % des débris de démolition.

En voie d'obtention de crédits LEED : contrôle de l'érosion et des sédiments, réaménagement des sites contaminés, gestion des déchets de construction et innovation.

Début des travaux Mai 2005

Évacuation des sols contaminés, en moyenne de 120 à 150 chargements de camion par jour, vers des sites accrédités.

Mise en place de mesures pour prévenir la dispersion de poussière (ex : nettoyage quotidien des rues environnantes), l'érosion des sols et la sédimentation dans les égouts municipaux ainsi que pour assurer un niveau sonore et une qualité d'air respectant les normes environnementales.

Préparation du site Avril 2005

Suite à la caractérisation des sites, identification des contaminants : produits pétroliers, hydrocarbures, métaux lourds et divers autres éléments (béton, brique, asphalte et bois).

Installation d'un périmètre de sécurité et modification de la configuration du boulevard Décarie.

Sélection du consortium Hébert-Loiselle-Quéformat Mars 2005



La mise de l'avant du développement durable grâce à LEED

Le CUSM met de l'avant des principes de développement durable dans le cadre de son Projet de redéploiement en utilisant le système de classement d'édifices LEED Canada (Leadership in Energy and Environmental Design). L'accent sera mis sur l'efficacité énergétique et l'amélioration de la qualité de l'air ambiant à l'intérieur, de même que sur le développement écologique du site, la réduction de la consommation d'énergie et d'eau, l'utilisation efficiente des matériaux et des ressources, et la protection de l'environnement.

Le *Green Guide for Health Care* (un outil LEED) assurera non seulement des résultats synonymes d'édifices à haut rendement pour le Projet de redéploiement, mais aussi des opérations aussi environnementales que possibles au CUSM.

La politique environnementale du CUSM

- **Engagement corporatif** : Le CUSM va se conformer, et dans la mesure du possible, va surpasser toute législation, règlements et autres exigences fédéraux, provinciaux et municipaux qui s'appliquent aux activités environnementales de l'organisation.
- **Protection des ressources naturelles** : Le CUSM contribuera à la conservation des ressources naturelles et minimisera la pollution par l'entremise des meilleures pratiques, procédures et technologies environnementales.
- **Réduire, réutiliser et recycler** : Le CUSM réduira, réutilisera et recyclera ses déchets autant que possible afin d'améliorer l'utilisation responsable des ressources disponibles.
- **Élimination des déchets** : Le CUSM éliminera de façon responsable tous ses déchets afin de protéger l'environnement ainsi que la santé et la sécurité de ses usagers et de la communauté.
- **Matières dangereuses** : Le CUSM emploiera les meilleures pratiques afin de prévenir tout dommage ou blessure pouvant être causé par l'entreposage, l'utilisation, le transport et l'élimination des matières dangereuses, incluant toutes formes d'agents physiques, chimiques et biologiques dangereux et d'autres matières potentiellement dangereuses provenant d'un environnement de soins de santé.
- **Pratiques d'achat** : Le CUSM évaluera et adaptera sur une base continue ses pratiques d'achat en vue de minimiser le risque d'impacts environnementaux défavorables.
- **Communication et éducation** : Le CUSM s'assurera que ses usagers sont informés de ses pratiques, procédures et enjeux environnementaux par l'entremise de programmes de formation d'accueil et de formation continue, et de plans de communication.
- **Objectifs environnementaux, surveillance et évaluation** : Le CUSM établira, surveillera, documentera et examinera des objectifs et des visées environnementaux mesurables.